



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police (DFJP)
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : dora.naegeli-sabo@fedpol.admin.ch

Fribourg, le 8 février 2021

Approbation et mise en œuvre du règlement (UE) 2020/493 relatif au système « Faux documents et documents authentiques en ligne » (FADO) et modification de la loi fédérale du 13 juin 2008 sur les systèmes d'information de police de la Confédération (Développement de l'acquis de Schengen)

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 25 novembre 2020, vous nous avez consultés sur l'objet cité en titre et nous vous en remercions.

A titre liminaire, nous rappelons que, s'agissant d'un développement de l'acquis de Schengen, la Suisse est tenue de le reprendre si elle n'entend pas remettre en question son accord d'association à Schengen.

En l'espèce, le développement concerne le système de l'UE d'archivage d'images accessibles en ligne FADO, qui répertorie des documents d'identité falsifiés et authentiques dans un objectif d'échange rapide et efficace d'informations afin de lutter contre la fraude à l'identité notamment dans les domaines tant de la migration que de la criminalité. La Suisse utilise d'ores et déjà ce système depuis 2010.

Le règlement UE cité en titre fournira au système d'information FADO une nouvelle base légale, ce qui constitue un développement de Schengen. Ledit règlement confie par ailleurs dorénavant l'exploitation du système à Frontex. Il détermine également quelles autorités nationales – qui devront être désignées spécifiquement - ont accès au système FADO. A cet égard, le projet d'arrêté fédéral relatif à la reprise de ce règlement énumère ces autorités pour la Suisse.

Tant sur le principe de la nécessité de continuer à pouvoir accéder au système d'information FADO que sur la liste envisagée des bénéficiaires de ces accès, nous approuvons sans réserve cette reprise.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique